Conseil scolaire Viamonde

tout est possible

POSTES EN ENSEIGNEMENT pour 2017-2018

Le Conseil scolaire Viamonde est un conseil scolaire laïc de langue française qui accueille près de 12 000 élèves dans ses 51 écoles élémentaires et secondaires reconnues pour leur caractère inclusif et accueillant. Plus de 2400 personnes travaillent à Viamonde dont 950 enseignantes et enseignants. Partenaire dans le développement de la communauté francophone du sud-ouest de l'Ontario, le territoire du Conseil s'étend d'ouest en est de Windsor à Trenton et du nord au sud de Penetanguishene à la région de Niagara en passant par Toronto et London.

Le Conseil scolaire Viamonde cherche à combler des postes réguliers et de suppléance à long terme pour l'année scolaire 2017-2018.

École	Année d'enseignement	%	Consulter l'affichage détaillé	Date d'échéance
Élémentaire du Chêne Oakville	Mat. à 6e année	100%	ED18-02 PR DUCH.pdf	12 janv. 2018
Élémentaire Mathieu-da-Costa Toronto	Mat. à 6e année	100%	ED18-03 PR MACO.pdf	12 janv. 2018
Élémentaire La Mosaïque Toronto	3e année	100%	ED18-04 PR LAMO.pdf	12 janv. 2018
Élémentaire Laure-Rièse Toronto	5e / 6e année	100%	ED18-05 SLT LARI.pdf	15 janv. 2018
Secondaire Georges-P.Vanier Hamilton	7e /8e année	100%	ED18-06 PR GPVI.pdf	15 janv. 2018

Les personnes intéressées sont priées de transmettre leur intérêt **à la date d'échéance indiquée** à l'attention du Secteur des ressources humaines (recrutement) à : **batirmacarriere@csviamonde.ca**

Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats qui postuleront mais nous ne communiquerons qu'avec la personne retenue pour le poste.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

En vertu des Règlements ontariens 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

Les candidates et candidats de l'extérieur du Canada doivent détenir un permis de travail valide avant de poser leur candidature.

Le Conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l'inclusion en milieu de travail.